
VOLLEYBALL DE PLAGES SCOLAIRES

Règlements spécifiques 2025-2026

1. IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

1.1 CATÉGORIES ET ÂGES

- 1.1.2 La catégorie benjamine: **1er octobre 2011 au 30 septembre 2013**
- 1.1.2 La catégorie cadette: **1er octobre 2009 au 30 septembre 2011**
- 1.1.3 La catégorie juvénile: **1er juillet 2007 au 30 septembre 2009**

2. ÉLIGIBILITÉ DES ÉQUIPES

- 2.1 Pour la **catégorie benjamine**, les équipes scolaires de la région doivent être composées d'élèves de catégorie benjamine seulement.
- 2.2 Pour la **catégorie cadette**, les équipes scolaires de la région doivent être composées d'élèves de catégorie cadette ou benjamine surclassée.
- 2.3 Pour la **catégorie juvénile**, les équipes scolaires de la région doivent être composées d'élèves de catégorie juvénile ou cadette surclassée.
- 2.4 Les regroupements d'écoles sont permis en autant qu'ils respectent le règlement 3.2 du RSEQ et ont été acceptés par la commission sectorielle secondaire du mois de septembre.

3. COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- 3.1 2 vs 2 : Une équipe de 2 vs 2 est composée de seulement 2 joueurs. Aucun joueur en changement n'est autorisé. En cas de blessure, un joueur remplaçant (joueur de surplus d'une équipe 4 vs 4 de la même école) pourra venir remplacer. L'équipe devra être la même lors du dernier match du tournoi à la ronde que dans les éliminatoires. Si une blessure survient en éliminatoire (demi-finale, finale) aucun changement ne pourra s'effectuer.
- 4 vs 4 : Une équipe de 4 vs 4 peut être composée de 6 joueurs maximum. Il y a une possibilité d'avoir 2 joueurs en changement. Tous les joueurs de l'équipe doivent participer à chaque set. Le changement se fait lorsqu'une rotation est complétée. À ce moment, le joueur en changement entre pour servir.

3.2 Rotations des joueurs :

2 vs 2 : Lorsqu'une équipe se trouve en situation de réception de service, le dernier joueur à avoir servi pour cette équipe doit réceptionner à la droite de son partenaire (c.-à-d. avoir au moins un pied à la droite de son partenaire).

Cette règle a pour but d'éviter la surspécialisation en bas âge et a pour effet d'obliger les joueurs à apprendre à réceptionner et attaquer autant à droite qu'à gauche du terrain. Évidemment, appliquant cette règle, le prochain serveur d'une équipe sera obligatoirement le joueur qui vient de réceptionner à gauche.

4 vs 4 : Il doit y avoir une rotation des joueurs.

3.3 L'inscription des athlètes doit être complétée SUR S1 48 heures avant la première rencontre de la ligue.

4. FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE

4.1 La ligue opérera sous forme de tournoi.

4.2 Lors d'un tournoi, les équipes benjamines, cadettes et juvéniles évolueront entre celles de leur catégorie.

4.3 Les équipes évolueront dans deux divisions :

4.3.1 Division 3 : Formule 2 vs 2:

- La formule 2 vs 2 est pour les joueurs les plus expérimentés.
- Les règlements de jeux en volleyball de plage de volleyball Québec s'appliqueront pour cette catégorie.

Réglementation : www.volleyball.qc.ca/ressources/files/1710/FIVB-BeachVolleyball_Rules2021_2024-FR-v01b.pdf?t=1730295386

Vidéo explicative de la réglementation :

<https://www.youtube.com/watch?v=Jop3dSMgDpo>

4.3.2 Division 4 : Formule 4 vs 4

- La formule 4 vs 4 utilise la même réglementation que celle du volleyball masculin du RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean, à l'exception du minimum et du maximum de joueurs (Voir article 3.1)

5. DURÉE DES PARTIES

5.1 Les rencontres disputées en benjamin, cadet et juvénile durant la saison seront des **2 sets de vingt-et-un (21) points** selon la formule de pointage continu. Il doit y avoir une différence de 2 points pour remporter le set et ce, sans plafond.

5.2 Lors des finales, les parties seront des 2 de 3. La première équipe qui remporte 2 sets gagne le match. Les sets seront de **vingt-et-un (21) points**. Le 3^e set, si nécessaire, en sera un de **quinze (15) points**.

6. SYSTÈME DE COMPILATION

Pour chaque set gagné, l'équipe se verra octroyé un (1) point.

7 CLASSEMENT

Le classement des équipes d'une catégorie se fera de la façon suivante:

- 7.1 On tiendra compte du plus haut résultat au niveau du pointage
- 7.2 S'il y a égalité au classement, on tiendra compte du coefficient (points pour divisés par points contre) entre les deux équipes.
- 7.3 Si l'égalité persiste, on tiendra compte du coefficient des parties jouées entre les équipes concernées.
- 7.4 On tiendra compte du pourcentage (%) des victoires et des défaites pour tout le calendrier.

8. BALLONS ET FILETS

8.1 Le ballon recommandé lors des parties est le : MIKASA VLS300 ou MIKASA BV550C

8.2 La hauteur des filets pour les différentes catégories/sexe est :

Benjamin féminin :	2m 15	Benjamin masculin :	2m 24
Cadet féminin :	2m 24	Cadet masculin :	2m 35
Juvenile féminin :	2m 24	Juvenile masculin :	2m 43

9. COSTUMES

- 9.1 Un t-shirt et un pantalon court uniforme sont un costume approprié.
- 9.2 Il est nécessaire que le chandail soit identifié à l'école, mais il n'est pas nécessaire d'y apposer un numéro.

10. RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- 10.1 Les règlements officiels employés lors des rencontres de la ligue sont ceux reconnus par la Fédération de volleyball du Québec (FVBQ), édition la plus récente.
- 10.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 10.3 Les règlements administratifs des manifestations sportives régionales doivent être respectés.

11. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

- 11.1 Le commissaire de la ligue s'engage à mettre les résultats du plus récent tournoi sur le

site Internet du RSEQ dans la semaine suivant la compétition.

- 11.2 La personne identifiée comme responsable de la rencontre devra compiler les résultats et les faire parvenir dès le lundi matin au bureau du RSEQ selon la procédure établie dans sa liste de tâches.

12. COÛTS DE PARTICIPATION

- 12.1 Les coûts de participation serviront à défrayer principalement les frais relatifs aux officiels, aux responsables de rencontres, à la fabrication du calendrier, à la compilation des résultats et statistiques, aux feuilles de match et aux récompenses.
- 12.2 Chaque équipe sera responsable des coûts de transport et de nourriture inhérents à chaque rencontre.
- 12.3 Chaque équipe devra être affiliée à la Fédération de volleyball du Québec.

13. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET ÉCOLES PRIVÉES:

Assurer la coordination des équipes et la disponibilité des plateaux de compétition et ainsi:

- Voir à déléguer un responsable lorsqu'une rencontre se tient dans ses murs.
- Voir à ce que les équipes inscrites soient conformes aux règlements généraux du RSEQ.
- Voir à ce que les équipes soient bien encadrées lors des différentes rencontres.
- Voir à percevoir les différents coûts relatifs à la participation de leurs équipes: inscription, transport, etc.
- Voir à rendre des plateaux disponibles pour les rencontres et cela sans frais.
- Voir à recruter les marqueurs.

RSEQ SAGUENAY - LAC-ST-JEAN:

Assurer la coordination logistique et technique de la ligue et ainsi:

- Voir à recruter une personne responsable de trouver les arbitres et à assurer leur présence
- Voir à assurer la diffusion de l'information dans le réseau scolaire et les médias d'informations régionaux.
- Voir à établir le calendrier des activités avec les partenaires impliqués.
- Voir à administrer les argents de la ligue.
- Voir à trouver les plateaux nécessaires à la tenue des événements.
- Voir à recevoir et coordonner les inscriptions des équipes participantes.
- Voir à préparer l'horaire des matchs des rencontres.
- Voir à percevoir le coût d'inscription des équipes
- Voir à assurer la concertation entre les différentes instances impliquées.
- Voir à la bonne tenue de l'événement.

14. ENCADREMENT DES ÉQUIPES

- 14.1 Lors des rencontres, chaque école devra **obligatoirement** être accompagnée **D'AU**

MOINS UN ENTRAÎNEUR OU RESPONSABLE DE LA DÉLÉGATION. Dans le cas contraire, l'école fautive perdra la partie par forfait. ([Réf. Règl. admin. article 12](#))

- 14.2 Chaque entraîneur sera responsable du comportement de ses athlètes selon le code d'éthique du sport étudiant et du respect des différents règlements relatifs à la compétition et ce tout au long de la journée. Cela implique lorsque les athlètes sont en compétition et en période de repos.

15. FONCTIONNEMENT DES TOURNOIS

- 15.1 Une rencontre obligatoire pour tous les entraîneurs se tiendra 30 minutes avant le début de la première partie. Les parties se joueront en continues, c'est-à-dire qu'aussitôt qu'un match se termine, le match suivant peut commencer (échauffement de 5 minutes permis mais non obligatoire). Un horaire sera conçu afin que les équipes ne jouant pas s'implique au niveau du marquage des matchs.
- 15.2 Les matchs se joueront en auto-arbitrage. Un superviseur de tournoi (arbitre fédéré) pourrait être présent lors du tournoi afin de s'assurer du bon fonctionnement en ce qui concerne la réglementation.



RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Présenté par : _____

École : _____

ÉVÉNEMENT			
<i>Date</i>		<i>Discipline</i>	
<i>Lieu</i>			
Personne(s) impliqué (es)			
Description de l'événement			

Témoin _____ *Tél:* _____

Témoin _____ *Tél:* _____

Responsable _____ *Date* _____

RAPPORT D'ACCIDENT

IDENTIFICATION

Nom		Prénom	
Date de nais.		Adresse	
Ville		Code postal	
Téléphone			
Région du RSEQ		Institution	

INFORMATION SUR L'ACCIDENT

Lieu de l'accident	
Genre de blessure	
Détails de l'accident	
Cause de l'accident	

SOINS APPORTÉS

Soins apportés sur place					
Acheminé par ambulance	Oui		Non		Hôpital
Acheminé à la clinique médicale	Oui		Non		Clinique
Acheminé au domicile familial	Oui		Non		
Accompagnateur					
Recommandation de se rendre à l'hôpital	Oui		Non		
À la clinique médicale	Oui		Non		
Refusée par la victime	Oui		Non		

URGENCE SANTÉ (s'il y a lieu)

Contacté à	Heure		Minutes	
Arrivé à	Heure		Minutes	
Contacté par				

RAPPORT COMPLÉTÉ PAR :

Nom / Prénom (Écrire en lettres moulées)	
Fonction	
Signature	
Date	

ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

La Fédération québécoise du sport étudiant fait la promotion de l'éthique sportive pour tous les participants aux activités de son réseau.

Non seulement l'entraîneur doit s'assurer de faire respecter le code d'éthique du participant par ses joueurs, il doit également favoriser le code d'éthique de l'entraîneur et s'en inspirer quotidiennement.

L'ÉTHIQUE DE TOUT BON ENTRAÎNEUR DU SPORT ÉTUDIANT PASSE PAR:

**LE RESPECT DES ATHLÈTES
L'ESPRIT SPORTIF
L'INTÉGRITÉ
LA RESPONSABILITÉ
LA CONDUITE PERSONNELLE**

LE RESPECT DES ATHLÈTES C'EST:

- Considérer chaque athlète avec respect et équité dans le contexte des activités sportives, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir dans le meilleur intérêt des athlètes du point de vue de leur épanouissement total.
- Tenir compte que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Privilégier la réussite scolaire des athlètes dans votre poursuite d'objectifs sportifs.
- Prendre des décisions raisonnées face à la participation d'un athlète lorsqu'il est blessé ou dans toute autre situation où sa participation pourrait nuire à son développement.
- Être conscient de la pression qui pèse constamment sur les athlètes (sport, école, famille...).

L'ESPRIT SPORTIF C'EST:

- Connaître et respecter les règles écrites et non-écrites de votre sport.
- Respecter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Respecter les athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes et exiger un comportement identique de vos athlètes.
- Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.

L'INTÉGRITÉ C'EST:

- Faire preuve d'honnêteté envers les athlètes, le sport, les autres membres de votre profession et la population.
- Honorer vos engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- Éviter toute fausse représentation quant à votre niveau de compétence.
- Encourager vos athlètes à développer et maintenir l'honnêteté dans leurs relations avec les autres.

LA RESPONSABILITÉ C'EST:

- Contribuer à l'avancement de la profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses collègues et les étudiants.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers ses collègues.
- S'assurer que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la pratique de votre sport.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la consommation de boissons alcooliques ou de drogues.

LA CONDUITE PERSONNELLE C'EST:

- Utiliser un langage précis sans injure ni expression vulgaire.
- Prendre conscience du pouvoir que détient l'entraîneur afin de respecter en totalité l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Véhiculer l'importance d'une bonne condition physique, en encourageant les athlètes à être en bonne forme physique tout au long de l'année.
- Projeter une image qui reflète les valeurs positives de votre sport et de l'entraîneur.

ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

En tant que participant ou participante du sport étudiant, mon comportement a un impact majeur sur mon sport, mes coéquipiers, mes adversaires, mon entraîneur, mes partisans et sur moi-même.

PARTICIPER AU SPORT ÉTUDIANT, C'EST RESPECTER SON ÉTHIQUE SPORTIVE:

**L'ESPRIT SPORTIF
LE RESPECT
LA DIGNITÉ
LE PLAISIR
L'HONNEUR**

L'ÉTHIQUE SPORTIVE DU SPORT ÉTUDIANT:

" des comportements pleins de bon sens ".

L'ESPRIT SPORTIF . . .

MOI, J'Y CROIS !!!

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs.
- J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés.
- Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.

LE RESPECT . . .

MOI, J'Y CROIS !!!

- Je considère un adversaire sportif comme indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- J'agis en tout temps avec courtoisie envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.
- J'utilise un langage précis sans injure.
- Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout.

LA DIGNITÉ . . .

MOI, J'Y CROIS !!!

- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités.
- J'accepte la défaite en reconnaissant également le bon travail accompli par l'adversaire.

LE PLAISIR . . .

MOI, J'Y CROIS !!!

- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.

- Je me représente d'abord en tant qu'être humain.
- Je représente aussi mon équipe, mon institution et mon association régionale de sport étudiant.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs du sport étudiant.

**La responsabilité de voir à l'application du code d'éthique du sport étudiant est
l'affaire de tous et toutes :**

**PARTICIPANT
ANIMATEUR
ÉDUCATEUR PHYSIQUE
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
DIRECTEUR DU SERVICE AUX ÉLÈVES
DIRECTEUR D'ÉCOLE
ADMINISTRATEUR DE LA FÉDÉRATION
ET DES CENTRES DE SERVICES
PERMANENT RÉGIONAL ET PROVINCIAL**

POLITIQUE D'ANNULATION DE COMPÉTITION

Compétition sur semaine:

Dans le doute de l'annulation, le responsable communique avec le responsable du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean au (418) 690-9901 ext. 1655. Après 16h30, communiquer avec le commissaire de la ligue. Une fois la décision prise d'annuler la compétition, le responsable du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean communique avec les responsables et/ou les entraîneurs et l'assignateur des arbitres.

Tournoi ou rencontre de fin de semaine:

Le responsable d'un événement doit communiquer avec le responsable du RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean, et la décision d'annuler le tournoi ou la rencontre sera prise par ces deux personnes. La décision doit être prise au moins quatre heures avant le début de ce dernier.

Lorsqu'il décide d'annuler, il doit avertir le responsable du RSEQ au numéro d'urgence du réseau du sport étudiant.

Volleyball
Volleyball de plage
Badminton
Golf



Dominic Paquet 581-234-6397

Basketball
Cheerleading
Hockey



Stéphanie Tremblay 418-590-5845

S'il y a annulation la page Facebook du RSEQ (<https://www.facebook.com/rseqsaglac>) en fera mention.

Dans le doute, l'équipe ou les équipes visiteuses peuvent communiquer avec le numéro d'urgence du RSEQ SLSJ avant le début de la compétition.

Les entraîneurs de l'école qui visite ont la responsabilité de s'assurer que son ou ses matchs ne sont pas annulés.